

Unieux,
le 15 juin 2018.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018**

REGIES COMMUNALES

La trésorerie a dressé un inventaire de toutes les régies de son ressort, ce qui nécessite un travail de réactualisation, le principe est que les régies sont créées et modifiées par décision du Maire dans le cadre de sa délégation. Pour rentrer dans ce schéma, il est nécessaire de supprimer par délibération toutes les régies existantes au 1 septembre 2018. Ces mêmes régies seront recrées simultanément par décision du Maire, conformément aux règles prévues au code général des Collectivités Territoriales.

Il sera également proposé de confirmer la gratuité accordée pour les marchés du vigneron et de Côte Quart, en contrepartie de la prise en charge par les commerçants comme c'est depuis quelques années de la mise en place du « marché propre ».

Le Maire,



Christophe FAVERJON.